

ciens et les officiers. En effet, l'extension toujours plus grande que prend la marine rendait difficile le recrutement d'hommes capables de diriger ces machines qui jusqu'à aujourd'hui n'a si grand rôle dans les forces navales; il était indispensable de songer à assurer des recrues suffisantes pour cet important service. C'est ce qu'on fait les deux ou trois 1^{er} et 11^{er} avril 1862. Le premier par la création des «enrôlement», a offert des situations avantageuses; les jeunes gens servant des écoles d'arts et métiers, et les jeunes qui s'organisaient dans les écoles théoriques et pratiques, et des chantiers, a permis aux officiers d'assurer que le recrutement en ces engagements volontaires accessible à eux-mêmes qu'un service de la marine impériale, et dont la marine marchande et l'industrie elle-même sont appétées à recueillir le bénéfice lorsque ces hommes, après leur libération, voudront exercer leur profession ailleurs que sur les bâtimens de l'Etat.

L'école des mousses, des mécaniciens, des canonniers et des fusiliers, présente ainsi pour la marine, un ensemble qui assure le recrutement de sujets adaptés pour les spécialités essentielles au fonctionnement de la flotte; effectivement, les postes de la marine ont venir pour ainsi dire complètement substitués, destinés à recouvrir les orphelins et les enfants des officiers marins et des marins, en même temps qu'ils répondent à toutes les sympathies des populations maritimes, cette fondation peut, en quelque sorte, être aussi considérée comme une pépinière pour toutes ces écoles qu'une administration prévoyante devait organiser dans l'intérêt de l'avenir [1].

La surveillance des pêches et l'étude des questions nautiques qui se rattachent au service du littoral ont été centralisées dans les-mâles-trous des deux chefs de division, dont l'autorité s'exerce sur les circonscriptions de l'océan Indien et du sud [2].

Dès observations journalières permettent aux commandants de ces divisions de signaler les perfectionnements qui vont réclamer l'installation des phares et des balises, et les améliorations que divers points du littoral ont encore à attendre. Chargés d'inspecter les écoles d'hydrographie, ils veillent à ce qu'une bonne direction soit donnée à l'instruction des marins; par la pratique incessante des côtes, ils forment chaque jour de nombreux et bons pilotes; enfin, dans des occasions urgentes, les bâtimens qu'ils commandent peuvent recevoir des missions qu'ils sont toujours prêts à remplir.

Depuis la guerre, qu'il elles ont étendue sur nos pêches, les armées de la mer leur ayant rendus, surtout dans la Manche, dans la mer du Nord et sur les côtes d'Écosse, ont montré que les divisions du littoral ont répondu à la pensée de leur création.

Par leurs soins, d'importantes améliorations ont pu être réalisées; l'étude des fonds, confondue avec ensemble et intelligence, promet des résultats avantagés; des cartes, faisant connaissance aussi exactement que possible les gisements butiniers, ont été dressées dans les deux premiers arrondissements. Le travail qui sera nécessaire pour faire un véritable recensement des ménages et des îles s'exécute sur tout le littoral de l'Empire; les deux plus grands arrondissements marins ont été soumis aux meilleurs experts, au moyen du havent, afin de pouvoir déterminer les lieux de cantonnement du petit poisson et d'arriver à une réglementation rationnelle qui réclament les pêcheurs eux-mêmes; des expériences analogues n'ont faites au large à l'inde du Chahut, où l'on réussit ainsi d'utiles documents sur tout ce qui concerne l'industrie si intéressante de la pêche côtière; enfin, et c'est là le but principal qu'il s'est proposé, grâce à cette organisation on a pu sans dangers affirmer nos pêcheurs de toutes les entraves qui arrêtaient leur essor, et le dorret du 19 mai 1862 a donné à leur industrie une liberté qui déjà a porté à d'heureux fruits.

Ce n'est pas seulement par de nouvelles facilités que l'administration a cherché à favoriser la pêche côtière; elle a voulu aussi par des encouragement offrir à cette industrie, dont le maître laisse encore tant à désirer, des moyens sérieux de se développer. C'est ainsi que de nouveaux et économiques apports ont été distribués gratuitement, puis cédés aux pêcheurs; que l'autorisation d'embarquer en franchise le sel destiné à la préparation de la goudre pour remplacer la rognon a été accordée; c'est ainsi que diverses espèces de filets et de nasses ont été offertes, et que l'industrie d'en apprendre les avantages; que des baleux viviers construits sur les meilleures modèles sont confiés à une association de pêcheurs pour chercher à proposer une méthode de transport et de conservation qui a produit en Angleterre de si bons résultats; c'est ainsi, enfin, qu'en l'occurrence des bateaux glacières dont on fait allusion si un heureux usage, et qu'on étudie la question d'organisation de prêts et d'associations.

Plus de cinq cent parts à bouteilles ont été créées, des réservoirs à poisons et dépôts de matières autorisés, et si, dans l'intérêt des populations du littoral, pour prévenir les catastrophes, il a été nécessaire d'interdire la vente de spiritueux, il a également été nécessaire d'autoriser à toute personne dans laquelle tous les intérêts puissent se faire entendre, les demandes nombreuses de création d'établissements d'estriculture, de dépôts de coquillages, du moins cette enquête sera-t-elle simple, rapide, et l'apporterai-je; elle ouvrira entraînes au développement d'une industrie qui peut être appelée à fournir de précieuses ressources à l'alimentation publique [3].

[1] Pour donner une idée de l'importance des mouvements que le décret du 22 octobre 1861 a permis d'effectuer en moins d'un an, il suffit d'indiquer que Tonken ouvrirait 45 bâtimens qui ont été mis en état d'assurer une destination, et plusieurs autres, à savoir 10 en 1^{re} catégorie, 20 en 2^e catégorie, 22 en 3^e catégorie, 6 dans la 4^e et 12 dans la 5^e catégorie.

De plus, 29 bâtimens ont été effectivement armés dans le même port et envoyés à la mer, dont 10 en 1^{re} catégorie, 14 en 2^e catégorie, 5 provenant de la 2^e catégorie.

Ainsi 21 bâtimens ont été mis en état de recevoir une destination et placés dans la réserve, 10 en 1^{re} catégorie, 2 en 2^e catégorie, 9 en 3^e catégorie, et 13 ont été placés dans la 4^e et 5^e catégorie, 2 provenant de la 2^e catégorie.

Enfin, dans les autres ports, les mouvements n'ont pas été relativement importants, mais assez rapides.

[2] Décret du 2 mai 1862.

[3] En 1862, Rouen a employé 101 bateaux jaugeant 2.500 tonneaux et croûtes 1.720 tonnes d'épices, et 1.000 tonnes de sucre, soit 4.220 tonnes de bâtimens qui ont donc un produit de 160.000 francs, soit 30.000 £, 11 cent. de plus que l'année dernière.

La pêche de Dieppe a produit, pour 1862 une augmentation de 22 p. 100 sur les quantités de l'année précédente.

Enfin, la flottille expédie de nos ports pour la pêche d'Inde, pendant la campagne de 1862, vient composée de 230 bâtimens jaugeant 11.012 tonneaux et pesant 34.000 tonnes, soit une augmentation sur les armements de 1861 de 60 bâtimens, 1.416 tonneaux et 145 matelots.

[4] Décret du 10 novembre 1862.

Une inspection générale des pêches doit donner au département de la marine le concours d'études scientifiques qui aideront aux progrès qui le pourront. Des missions ont déjà été remplies pour examiner en Amérique les divers procédés de l'industrie halieutique; et rapporter en France, afin d'essayer l'acclimatation, diverses espèces de coquillages inconnues sur nos côtes.

(La suite au prochain numéro.)

MARCHÉ DE PAPETE.

Durées apportées sur la place du marché, du 9 au 15 avril 1863.

Viande de boeuf.	270 kilog.
d ^r de veau.	0
Viande de porc.	634
Poissons $\frac{1}{2}$ de mer.	317 paquets.
Oranges.	0
Pain.	13 paniers 85 kilog.

Le marché a été moins animé que la semaine précédente. Il y a eu peu de poisson sur le marché. Faa en a tourné le plus.

Un chargement de 50.000 oranges, provenant des différents districts et destiné à la Californie, a été opéré par M. William, négociant à Papete.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETE.

DU 10 AU 16 AVRIL 1863.

NATIVES DE COMMERCE INTÉRIEUR.

10 arr^r. Trois-mâles barque française *Boulie*, 203 ton. cap. Laspagnol, venant de la Nouvelle-Calédonie, 21 jours de traversée, divers marchandises pour l'Etat 2 passagers; Misas la sœur St-Joseph et la sœur Anne Marie.
11 arr^r. Gorlette de l'Inde. *Corail*, 26 ton. cap. Lasster, venant de l'Inde, 22 jours de traversée; Misas la sœur Anne Marie.
11 arr^r. Béz peruvien *Mist*, 69 ton. cap. Basquloli, venant de Valparaiso en 42 jours, 3 passagers, HM. Pitaki, Tupa, de l'île Papeete.
12 arr^r. Trois-mâles barque française *Bois des Indes*, 160 ton. cap. Bois des Indes, 160 ton. venant de l'Inde, 22 passagers, TM. Pocheau, Tuhau, Melatur, Teirava, Misas Tuamotu, Tahiti, Tahiti, Mehetia, 3 endrages.
13 arr^r. Trois-mâles barque anglaise *Hornet*, 28 ton. cap. Chaves, venant de Anaa, M. et Mme Thomas et un enfant, Barreay, anglois, Marrenou, Yeo-keao, Karao, Mimes Marrenou, Terava, Teiao, indiens.
14 arr^r. Golette anglaise *Flying Fish*, 36 ton. cap. Webster venant de Papeete, 16 passagers, 10 endrages.
15 arr^r. Trois-mâles barque anglaise *Fury*, 37 ton. cap. Ashmore, venant de Sydney, 16 passagers ne débarquant pas, en rebâche.

NATIVES DE COMMERCE SOUTIEN.

16 arr^r. Béz golette américaine *Rice*, 235 ton. cap. Buddington, allant à Papeete prendre des oranges.
17 arr^r. Trois-mâles barque anglaise *Bessie*, 262 ton. cap. Gay, 12 passagers, allant à Vancouver.
18 arr^r. Calouette du Protectorat *Karoi*, 6 ton. cap. Tum-Touna, 7 passagers, M. Max, Sabatier, M. Michel, M. Tepena, Tera, allant sur les Tuamotu.
19 arr^r. Trois-mâles barque américain *Quine*, 223 ton. cap. Bartels, allant à Ulithia prendre un chargement d'oranges.

BÂTIMENTS SUR-BAIE.

DU 10 AU 16 AVRIL 1863.

23 mars Aviso à hallez *Latouche-Tréville*, commandé par M. C. de St-Sernin, lieutenant de vaisseau.

SE CONVOYER.

7 novembre 1862. Trois-mâles-barque grise *Serpentine-Merina*, de 198 ton. 8 descend. Béz peruvien. *Meriden*, 1. de Whaley.
17 fev. Brigg-poil peruvien *Corsair*, 10 ton. cap. Lasaarzel.
10 arr^r. Trois-mâles-barque française *Boulie*, 183 ton. cap. Laspagnol.
11 arr^r. Golette de l'Inde *Coquette*, 183 ton. cap. Laspagnol.
12 arr^r. Béz peruvien *Mist*, de 191 ton. cap. Basquloli.
13 arr^r. Trois-mâles-barque française *Bois des Indes*, 160 ton. cap. Bois des Indes.
13 arr^r. Golette anglaise *Hornet*, de 29 ton. cap. Chaves.
15 arr^r. Trois-mâles-barque anglaise *Fury*, de 36 ton. cap. Webster.
16 arr^r. Trois-mâles-barque anglaise *Fury*, de 37 ton. cap. Ashmore.

ÉTAT DES BESTIAINS ABALIM, à Papete, du 10 au 17 avril 1863.

DATE	ESPÈCES	POURQUOI	UNIFORMISATION	ABALIM
10 avril.	Vache.	1 G.	Georges.	Papete.
11	Bœuf.	1 B.	Simone.	d ^r .
12	Vache.	1 G.	Jean Gey.	Papa.
13	Bœuf.	1 G.	de Taravo.	d ^r .
14	Bœuf.	1 G.	de Taravo.	d ^r .
15	Bœuf.	1 H.	Maillard.	Papete.
16	Vache.	1 S.	de Taravo.	d ^r .
17	Bœuf.	1 M.		

A VIS.

Les sieurs J. Labbe et Bonnefond, syndics de la faillite de feu Charles Grandet, de son vivant commerçant aux îles Tuamotu, préviennent tous les créanciers de ladite faillite, que le lundi ouvrant matin prochain, à midi, au domicile de M. J. Labbe, il sera procédé par devant M. le juge-commissaire, à la vérification des diverses créances; tous les créanciers sont, en conséquence, invités à y trouver.

AVIS DE DÉPARTS.

Pour Otao (Nouvelle-Zélande) et Sidney, le trois-mâles-barque français *Esperance*.

Pour passage seulement, s'adresser immédiatement à M. Alfred W. Hort.

Papete, le 16 avril 1863.

Pour Auckland (Nouvelle-Zélande), la golette *Flying Fish*; pour passage s'adresser à M. Alfred W. Hort.

Papete, le 16 avril 1863.